



Remboursement voyage par assurance suite à accident

Par **jeremie cludel**, le **03/09/2010** à **21:41**

Bonjour, j'ai réservé un voyage auprès d'une agence il y a un mois pour un départ dans deux semaines.

Il y a 15 jours j'ai eu un accident. Le médecin m'a annoncé qu'il était trop tôt pour se prononcer si j'allais être apte à effectuer ce voyage.

Hier, j'ai effectué ma première visite de contrôle suite à cet accident. Le médecin m'a finalement déconseillé de partir et m'a rédigé un certificat médical.

Après renseignement, l'assurance refuse de me rembourser sous prétexte que je devais prévenir l'agence de voyage dans les 24 heures suivant cet accident.

Pour ma part, j'estime que c'est le certificat médical qui fait foi.

Quels sont mes droits?

Merci pour votre réponse.

Par **chaber**, le **05/09/2010** à **10:02**

Bonjour,

En assurance le délai de déclaration est de 5 jours, sauf 48 heures pour le vol, mais la jurisprudence est beaucoup plus tolérante à cet égard, à savoir qu'une déclaration tardive

dans un délai raisonnable doit être recevable.